

LA LONGUE ROUTE VERS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT



Table des matières

P. 3	Éditorial <ul style="list-style-type: none">• De Paris à Santiago : où en sommes-nous ?• Bref historique de l'Alliance mondiale contre le changement climatique
P. 5	Avancées du climat <ul style="list-style-type: none">• L'amélioration de la transparence, la clé de l'action climatique au 21e siècle
P. 6	Études de cas <ul style="list-style-type: none">• Trinité-et-Tobago : aider un bilan négatif à devenir positif• Myanmar : l'histoire d'une stratégie de lutte contre le changement climatique
P. 8	L'indice de l'AMCC+ <ul style="list-style-type: none">• Ligne du temps de la résilience de l'AMCC/AMCC+• Soutien de l'AMCC/AMCC+ aux processus de la CCNUCC
P. 10	Le programme intra-ACP de l'AMCC+ à la loupe <ul style="list-style-type: none">• Ambitions climatiques et nouveaux partenariats
P. 11	Les meilleures pratiques <ul style="list-style-type: none">• Faire passer les CDN au niveau supérieur : de la théorie à la pratique

CRÉDITS PHOTO

Couverture	Tanzanie, district d'Arusha, © UE AMCC+ 2018 Photo Imani Nsamila
Page 3	Myanmar, Agriculteurs dans une rizière à Pakokku © UE AMCC+ 2018
Page 5	Tanzanie, Usambara oriental © UE AMCC+ 2018
Page 6	Panneaux solaires financés par l'UE à l'aéroport international Moi, Mombassa © OACI
Page 6	Avions à la porte d'embarquement à l'aéroport international de Piarco, Trinité-et-Tobago
Page 7	Myanmar, Abri à Labutta © UE AMCC+ 2018
Dos	Tanzanie, « bouteille solaire » dans une Boma, une habitation traditionnelle Maasai © UE AMCC+ 2018 Photo Imani Nsamila

De Paris à Santiago : où en sommes- nous ?

Geraldo Carreiro

« L'Accord de Paris définit la voie à suivre, avec une destination finale bien déterminée. Mais si nous savons vers où nous nous dirigeons, sommes-nous conscients de ce que cela impliquera ? »



En 2015, un accord international a été signé à Paris. Dans sa contribution déterminée au niveau national (CDN), chaque pays a décrit ce qu'il comptait faire pour soutenir l'action climatique et contribuer aux efforts mondiaux visant à limiter la hausse des températures à 1,5 °C. En termes d'adaptation, le mandat est clair : « Chaque Partie entreprend, selon qu'il convient, des processus de planification de l'adaptation et met en œuvre des mesures qui consistent notamment à mettre en place ou à renforcer des plans, politiques et/ou contributions utiles », comme le stipule l'article 7, paragraphe 9, de l'Accord de Paris.

L'Accord de Paris définit ainsi la voie à suivre, avec une destination finale bien déterminée : un monde qui préserve l'équilibre complexe de la nature, en tant que base des systèmes humains. L'objectif est de protéger tant la planète que ses habitants, mais l'accord offre aussi l'opportunité de voir émerger de nouveaux paradigmes économiques et développementaux. Mais si nous savons

vers où nous nous dirigeons, sommes-nous conscients de ce que cela impliquera ?

L'Accord de Paris appelle les parties à soumettre des CDN révisées tous les cinq ans, avec des cibles de plus en plus ambitieuses. En outre, la mise en œuvre des premières CDN devrait commencer en 2021. Pour pouvoir satisfaire à ces exigences, il faut être capable de suivre les progrès et de les communiquer. Avec les règles d'application de l'accord de Paris, le « Rulebook », la Conférence de Katowice sur les changements climatiques (2018) entendait définir un mécanisme permettant de « donner vie » à l'Accord de Paris. L'un des éléments techniques clés vise à s'assurer que les performances soient communiquées et restent comparables entre les pays.

Le rapport annuel des Nations unies 2018 inclut de nouvelles informations sur le décalage entre ce que nous faisons et ce que nous devons faire pour limiter le réchauffement climatique à 2 °C. Le rapport prend en compte les dernières données scientifiques

« En ce qui concerne l'adaptation, malgré les risques significatifs encourus, les investissements n'ont pas décollé. »

« La COP25 à Santiago, en décembre 2019, mettra en avant l'aspiration des pays à créer un monde résilient au changement climatique. »

disponibles, en ce compris le Rapport spécial du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C (SR15). Ce dernier indique que les cibles actuelles ne permettront pas d'atteindre l'objectif de maintenir la hausse des températures mondiales « bien en-dessous » des 2 °C. En fait, les cibles actuelles entraîneront même une hausse de 3 °C d'ici 2100. D'ici 2030, les pays devraient tripler l'ampleur de leurs engagements de 2015 pour limiter le réchauffement mondial à moins de 2 °C.

En ce qui concerne l'adaptation, malgré les risques significatifs encourus, les investissements n'ont pas décollé, avec seulement 22 milliards d'USD investis en 2015 et 2016, alors que les pays développés se sont fixé l'objectif de mobiliser 100 milliards d'USD par an à partir de 2020, comme l'ont indiqué la Climate Policy Initiative (CPI) et Adelphi en 2018.

Les propositions pour combler ces écarts incluent :

- L'intégration du développement à faible émission de carbone et résilient face au changement climatique dans les principales stratégies de développement socioéconomique, l'assurance que les CDN soient au centre de l'élaboration des politiques nationales et la promotion du développement sobre en carbone. L'intégration de mesures climatiques au niveau sectoriel peut contribuer à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD), puisqu'il s'agit de deux facettes du même problème ;

- La capacité à lancer et coordonner un processus impliquant l'ensemble du gouvernement et incluant des contributions de toutes les agences gouvernementales concernées ;
- La coopération avec des parties prenantes clés à tous les niveaux (public, privé, non gouvernemental, national et local pour la mise en œuvre des CDN), ainsi qu'avec des décideurs à plus haut niveau, en particulier au sein des ministères de la finance et de la planification, et le renforcement de leurs capacités ;
- L'identification de nouveaux financements pour les projets axés sur le climat dans des secteurs clés, comme l'énergie, l'agriculture, l'exploitation forestière, le transport, le traitement des déchets et la gestion de l'eau, ainsi que l'harmonisation croissante du soutien des partenaires de développement à la mise en œuvre des CDN ;
- La démonstration d'un engagement intense de la part des gouvernements et le renforcement, de manière crédible, des ambitions des CDN. Le Dialogue de Talanoa, développé après la COP23 en 2018, a été conçu comme une opportunité collective de passer en revue les progrès et d'élaborer des objectifs à plus long terme.

Katowice a montré que l'Accord de Paris constituait un plan d'action robuste. La COP25, qui aura lieu à Santiago en décembre 2019, mettra en avant l'aspiration des pays à créer un monde résilient au changement climatique, en accélérant leur transition vers des économies sobres en carbone.

Bref historique de l'Alliance mondiale contre le changement climatique

Une nouvelle animation vidéo présente l'Alliance, qui aide 200 millions de personnes à développer leur résilience face au changement climatique. La planète se réchauffe et nous en observons les effets à travers la hausse des températures et les phénomènes météorologiques extrêmes. Depuis 2007, l'AMCC s'emploie à relever les défis liés au changement climatique. En un peu plus de dix ans, la collaboration entre l'UE et les pays les plus vulnérables au changement climatique a bénéficié à plus de 70 pays et 200 millions de personnes.

www.gcca.eu/fr



Avancées du climat

L'amélioration de la transparence, la clé de l'action climatique au 21^e siècle



« Les piliers de l'Accord de Paris sont les contributions déterminées au niveau national (CDN), un soutien amélioré et un bilan mondial régulier visant à évaluer les progrès, mais c'est le cadre de transparence renforcé (CTR) qui lie ces différents éléments. »

Jane Wilkinson

Le degré de transparence exigé par la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et les outils conçus pour y parvenir ont évolué en 25 ans. Les modalités, procédures et lignes directrices adoptées à la COP24 ont donné vie à l'élément fondateur de l'Accord de Paris – le cadre de transparence renforcé (CTR).

Si les piliers de l'Accord de Paris sont les contributions déterminées au niveau national (CDN), un soutien amélioré et un bilan mondial régulier visant à évaluer les progrès, c'est le cadre de transparence renforcé qui lie ces différents éléments. Conçues pour apporter de la clarté, maximiser la participation et assurer une amélioration continue, les modalités, procédures et lignes directrices définissent le type, l'ampleur et la fréquence des informations à inclure. Les parties ont cinq ans pour préparer la soumission de leurs premiers rapports biennaux sur la transparence, en 2024. Les trois éléments qui se démarquent significativement des pratiques existantes sont :

- **Une seule série de règles pour rendre compte des CDN**

Tous les pays doivent les appliquer et ils doivent aussi tenir des inventaires nationaux des gaz à effet de serre, en se basant sur les lignes directrices de 2006 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Moins de la moitié des pays en développement ont soumis plus de deux inventaires nationaux des gaz à effet de serre complets depuis 1997. Les exigences renforcées en matière de notification pourraient initialement faire pression sur les capacités de nombreux pays en développement. Cependant, la plupart de ces exigences ne sont pas complètement neuves et s'appuient sur l'expérience accumulée jusqu'à présent.

- **Obligation de notification**

Les nouvelles exigences reposent largement sur le travail des institutions de recherche, des organisations multilatérales et du secrétariat de la CCNUCC, et sont conçues pour remédier

aux lacunes en matière de notification et mettre un terme aux interprétations créatives. Elles clarifient les hypothèses, définitions et méthodologies sous-jacentes utilisées pour quantifier le soutien financier des pays développés.

- **Des mécanismes de flexibilité pour les « pays en développement qui en ont besoin »**

Des mécanismes de flexibilité limités dédiés spécialement au calcul des séries chronologiques et à la vérification de l'exhaustivité des inventaires nationaux, ainsi que des « flexibilités auto-déterminées » plus générales sont disponibles et peuvent être appliquées. Les pays peuvent expliquer pourquoi ils bénéficient de flexibilité et ce qui est nécessaire pour améliorer la notification future. Cette « flexibilité responsable » vise à encourager la participation et l'amélioration continue, en plus du soutien dédié disponible dans le cadre des modalités, procédures et lignes directrices pour aider les pays à mettre en œuvre le CTR.

Les pays les moins développés et les petits États insulaires en développement bénéficient d'une latitude significative en matière de notification, mais sont encouragés à participer, notamment en fournissant des informations non obligatoires sur l'adaptation, la réduction des risques de catastrophe et tout autre élément qu'ils jugent important. Des procédures d'examen plus simples sont également prévues, ce qui fait espérer que davantage de parties fourniront des informations précises pour alimenter le bilan mondial, améliorant ainsi la probabilité que la COP puisse baser ses décisions sur les meilleures données disponibles.

À travers les délégations de l'Union européenne à l'étranger et sa Facilité d'appui, l'AMCC+ est prête à fournir aux pays qui le demandent le soutien nécessaire pour renforcer leurs capacités à participer pleinement aux nouveaux systèmes de notification et d'examen.

Étude de cas

Trinité-et-Tobago : aider un bilan négatif à devenir positif



Pays :	Trinité-et-Tobago
Type :	Petit État insulaire en développement (PEID)
Indice AMCC :	0,22
Vulnérabilité (indice des risques climatiques) :	120 ^e pays le plus vulnérable
Projet AMCC+ :	Soutien à la mise en œuvre de la contribution déterminée au niveau national de Trinité-et-Tobago



Trinité-et-Tobago est un petit État insulaire en développement (PEID) qui fait partie de l'archipel des Petites Antilles, dans la mer des Caraïbes, et compte 1,37 million d'habitants. Bien que ses émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) représentent moins de 1 % des émissions mondiales, l'île occupe la deuxième place dans le classement mondial des émissions par habitant, comme l'indique la *Stratégie de réduction des émissions de carbone à Trinité-et-Tobago d'ici 2040*. Cette situation préoccupante est due à ses importantes ressources en pétrole et gaz naturel, ainsi qu'à son économie basée sur les combustibles fossiles. Dans le pays, l'électricité est presque exclusivement produite à partir de combustibles fossiles.

Conscientes de ces émissions par habitant inutilement élevées et désireuses d'inverser la tendance, les autorités de Trinité-et-Tobago se sont engagées à réduire les émissions globales de 15 % d'ici à 2030.

Cet engagement a été formulé dans la contribution déterminée au niveau national (CDN) du pays en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Paris, ratifiée par Trinité-et-Tobago en 2018.

Le coût estimé pour atteindre l'objectif de la CDN s'élève à 2 milliards d'USD. L'Union européenne soutiendra ces efforts avec un projet de l'AMCC+ à hauteur de 4 millions d'EUR – qui devrait débuter en 2019 et être totalement aligné sur le plan de mise en œuvre de la CDN. Ce projet sera axé sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Concrètement, il soutiendra :

- *L'installation d'un parc solaire à l'aéroport international de Piarco (PIA)*. Dans les aéroports, une grande partie des émissions de GES peut être évitée en remplaçant

le groupe auxiliaire de puissance par de l'énergie solaire lorsque les avions sont à la porte d'embarquement. Ce mécanisme, baptisé « solar-at-gate », a déjà été appliqué avec succès ailleurs (en Jamaïque, par ex.). Le projet de l'AMCC+ soutiendra l'installation de l'un des parcs solaires requis, d'une capacité annuelle de 1 443 830 kWh, ce qui devrait permettre d'éviter l'émission de 1 010 tonnes de CO₂ par an.

- *L'installation de petits systèmes solaires connectés au réseau*. En soutien à la transition actuelle vers les sources d'énergie renouvelables, le projet fournira des systèmes solaires aux services publics et aux communautés reculées. En plus de faire profiter aux bénéficiaires directs d'une énergie propre et durable, cette composante renforcera aussi les capacités du ministère de l'énergie et du secteur énergétique.
- *L'adaptation des politiques et règlements dans le secteur énergétique*. Le projet fournira de l'assistance technique pour soutenir la conception de nouveaux systèmes opérationnels et de programmes d'inspection, de suivi et de certification. Il développera une série de mesures incitatives (par ex. remplacer les vieux appareils électriques, peu efficaces) pour économiser de l'énergie et favoriser l'utilisation de l'énergie renouvelable.
- *Une campagne de sensibilisation de l'opinion publique sur l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et les prix corrects*. Compte tenu des hausses attendues des prix de l'électricité en vue de refléter les coûts réels, et du manque d'intérêt général pour l'économie d'énergie, une campagne de sensibilisation devrait être essentielle pour faire changer les mentalités, et ainsi passer d'une culture de l'utilisation inefficace d'énergie à une société plus durable et plus économe en énergie.

« L'île occupe la deuxième place dans le classement mondial des émissions par habitant. Le projet de l'AMCC+ sera axé sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. »

Karla Van Eynde

Étude de cas

Myanmar : l'histoire d'une stratégie de lutte contre le changement climatique



Pays : Myanmar
Type : Pays les moins avancés (PMA)
Indice AMCC : 0,50
Vulnérabilité (indice des risques climatiques) : 3^e pays le plus vulnérable
Projet AMCC+ : Programme de l'Alliance mondiale contre le changement climatique du Myanmar (MCCA, *Myanmar Climate Change Alliance*)



« *L'Alliance mondiale contre le changement climatique du Myanmar (MCCA) a joué un rôle central dans la formulation de la stratégie et du master plan de lutte contre le changement climatique du Myanmar, ainsi que de la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN).* »

Geraldo Carreiro
Nina Raasakka

Labutta, au cœur du delta de l'Irrawaddy, est l'un des villages qui ont été frappés par le cyclone Nargis il y a 10 ans, l'une des pires catastrophes naturelles de l'histoire du Myanmar. Ce cyclone dévastateur de quatrième catégorie a balayé le golfe du Bengale, créant des ondes de tempête qui ont ravagé les champs et les cultures, et ont détruit des milliers d'habitations. Au total, 2,4 millions de personnes ont été déplacées et plus de 138 000 ont perdu la vie. Dans l'indice mondial des risques climatiques (IRC), qui analyse quels pays sont les plus affectés par les phénomènes climatiques extrêmes, le Myanmar occupait la troisième place pour la période 1997–2016 – derrière le Honduras et Haïti.

L'Alliance mondiale contre le changement climatique du Myanmar (MCCA), soutenue par l'AMCC, finance la construction d'abris anticycloniques multifonction, ainsi que la planification de l'adaptation pour la région du delta de l'Irrawaddy, en concertation avec les communautés et les autorités locales. Le MCCA a aussi joué un rôle central dans l'élaboration de la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) du Myanmar. En plus de concevoir la stratégie et le master plan de lutte contre le changement climatique du Myanmar (MCCSMP, *Myanmar Climate Change Strategy and Master Plan*), le MCCA a fourni du soutien technique pour la rédaction de la CPDN, ce qui a permis au document d'être prêt à temps pour être soumis à la CCNUCC.

Le MCCA a choisi de mettre en place un groupe de travail technique (GTT) en tant que mécanisme de coordination multisectoriel pour aider à la rédaction de la MCCSMP, l'un des principaux objectifs du programme. Le ministère des ressources naturelles et de la conservation environnementale a reconnu

l'intérêt et le succès de cette approche consultative.

Le GTT a participé à des réunions sectorielles et plénières, en veillant à ce que le MCCSMP – en particulier ses modalités institutionnelles et la planification de sa mise en œuvre – soit inclus dans le cadre de la CPDN.

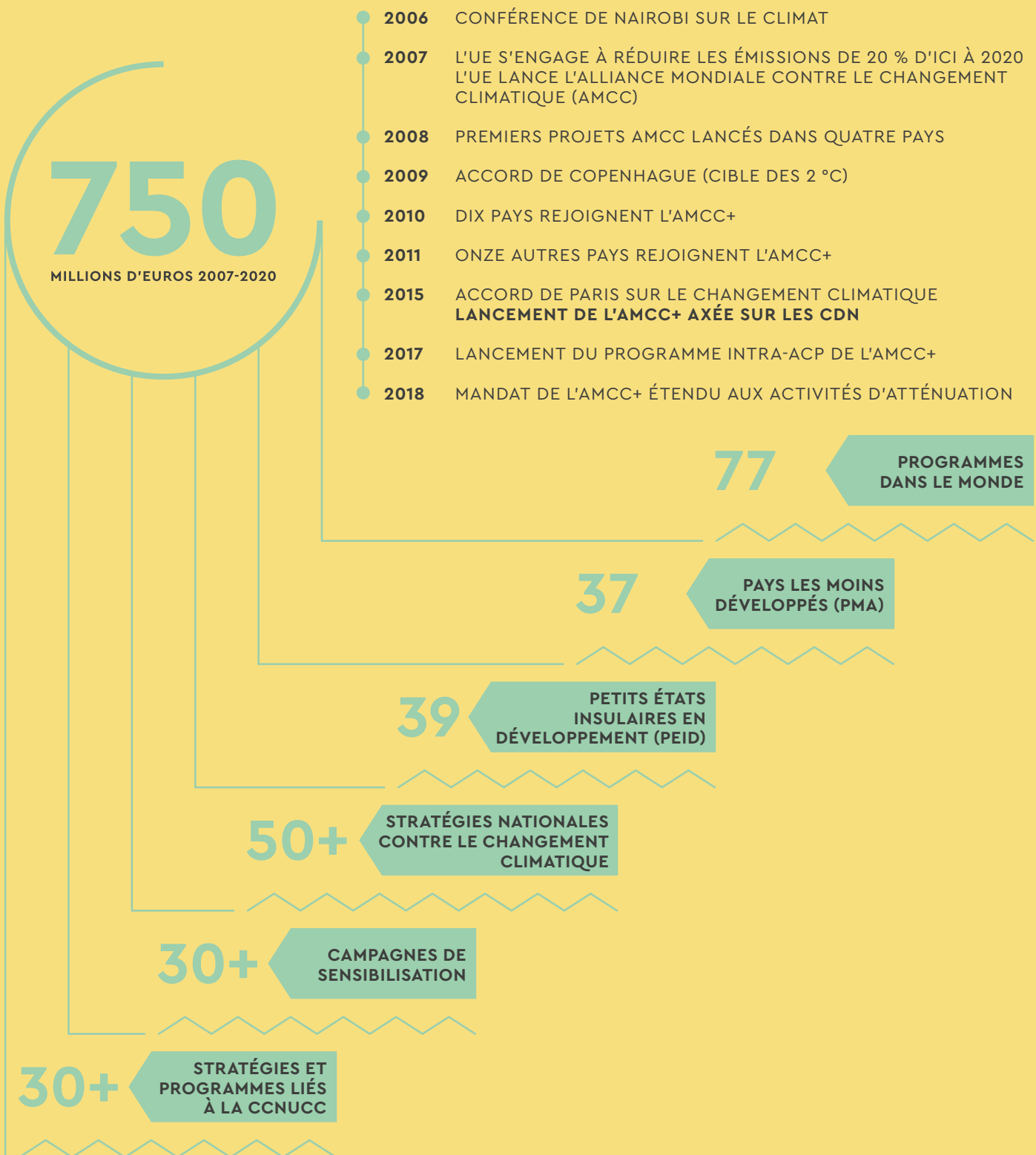
Durant ce processus, le MCCA a aussi organisé une série d'ateliers sectoriels et de réunions bilatérales sur l'atténuation et l'adaptation en lien avec l'exploitation forestière, l'énergie, l'industrie, le transport et l'agriculture. Cette approche a été particulièrement efficace et a joué un rôle clé dans la bonne coordination de discussions dynamiques, étant donné que les actions proposées étaient réparties à travers plusieurs ministères.

La CPDN a été coécrite et soumise en utilisant les ressources du MCCA pour :

- Évaluer les actions d'adaptation en cours sur le terrain, reflétant ainsi la nécessité d'une approche coordonnée et programmatique de l'adaptation au niveau national ;
- Identifier les aspects clés et rédiger les circonstances nationales ;
- Organiser un certain nombre de groupes de discussion et de consultations bilatérales (exploitation forestière, énergie, agriculture) ;
- Réaliser des entretiens, collecter des données et faciliter le travail des consultants externes ;
- Participer aux discussions sur la CPDN entre mars et juin 2016 en vue de la transformer en CDN ;
- Coorganiser les consultations avancées sur la mise en œuvre de la CPDN en mars 2016.

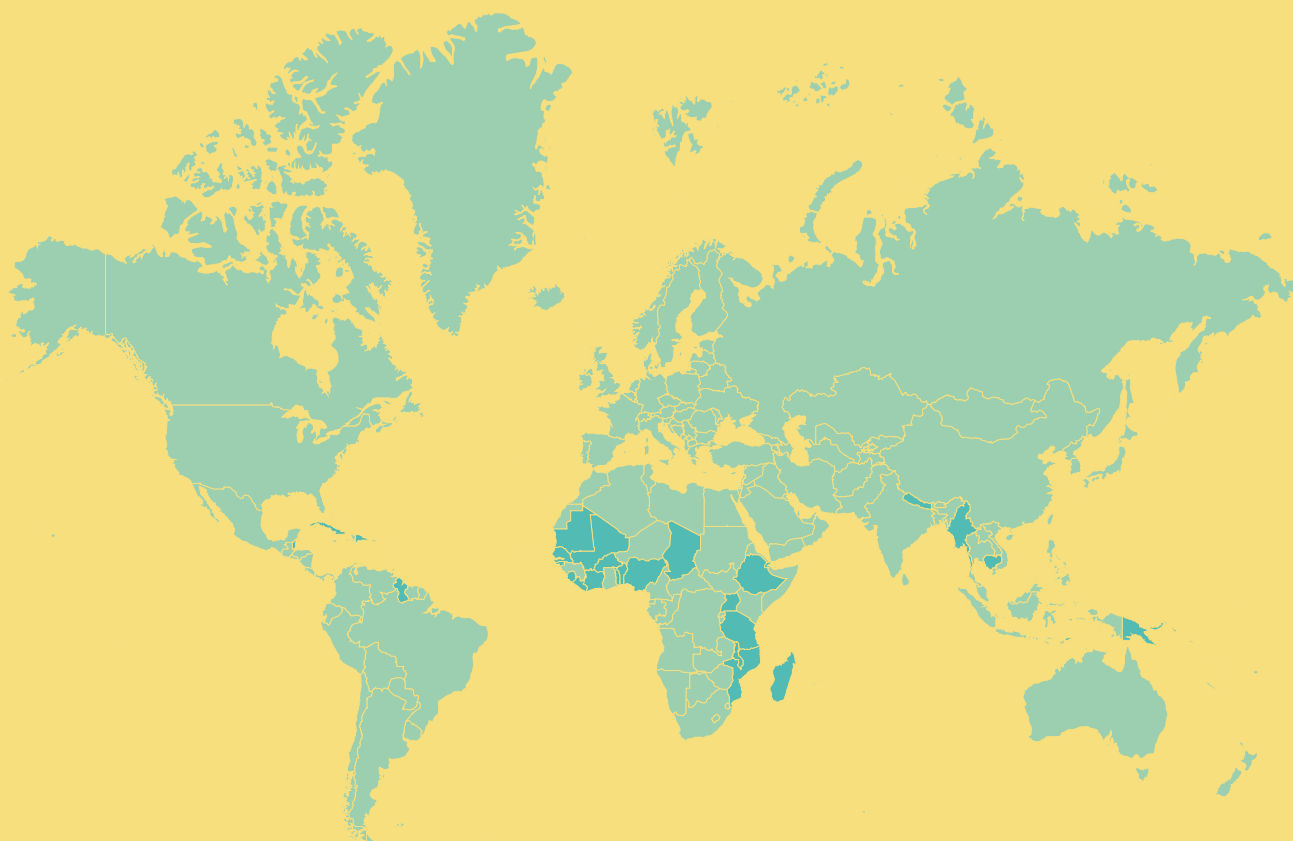
L'INDICE DE L'AMCC+

LIGNE DU TEMPS DE LA RÉSILIENCE DE L'AMCC/AMMC+



SOUTIEN DE L'AMCC/AMCC+ AUX PROCESSUS DE LA CCNUCC

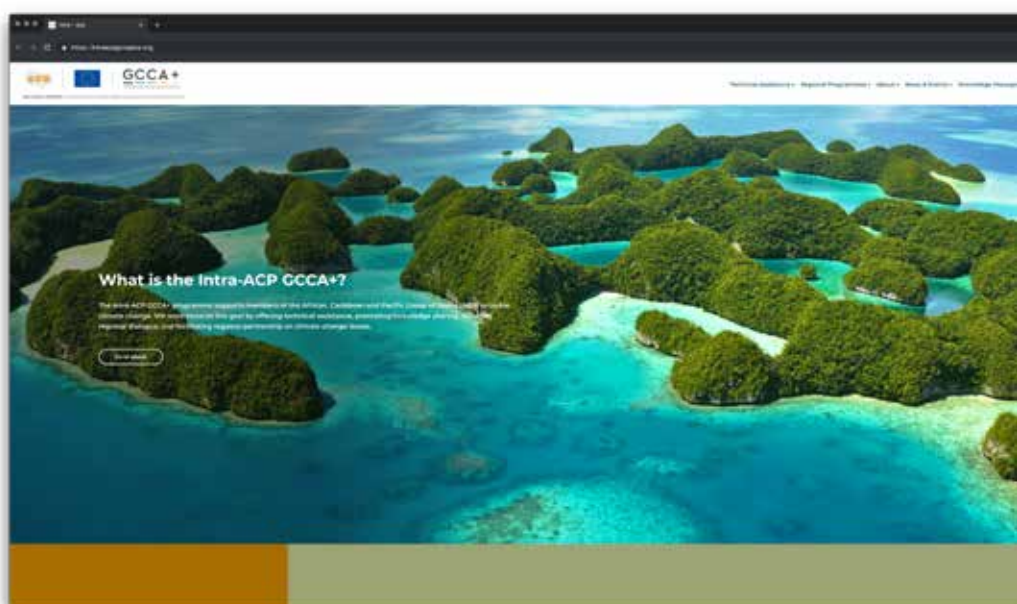
Projets	ACTION	Pays bénéficiaires
23	MISE EN ŒUVRE ET ACTUALISATION DU PANA (PROGRAMME D'ACTION NATIONAL AUX FINS DE L'ADAPTATION)	29
16	PROCESSUS LIÉ À LA CDN (CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL)	19
16	SURVEILLANCE, NOTIFICATION ET VÉRIFICATION EN VUE DU CADRE DE TRANSPARENCE RENFORCÉ (CTR)	15
10	PARTICIPATION PLUS EFFICACE AUX NÉGOCIATIONS DE LA CONVENTION-CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)	8
9	STRATÉGIES REDD+ (RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES À LA DÉFORESTATION ET À LA DÉGRADATION DES FORÊTS)	9
5	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES EN VUE D'UN MDP (MÉCANISME POUR UN DÉVELOPPEMENT PROPRE)	5
5	MISE EN ŒUVRE ET DÉVELOPPEMENT DU PNA (PLAN NATIONAL D'ADAPTATION)	8
1	MISE EN ŒUVRE DES MAAN (MESURES D'ATTÉNUATION APPROPRIÉES AU NIVEAU NATIONAL)	1



Le programme intra-ACP de l'AMCC+ à la loupe

Le programme intra-ACP de l'AMCC+, financé par l'UE, aide les membres du groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) à s'adapter au changement climatique qui menace leur développement.

« Un nouveau partenariat avec le Fonds d'équipements des Nations unies (FENU) soutiendra la mise en œuvre des CDN dans 79 pays ACP. »



Ambitions climatiques et nouveaux partenariats du programme intra-ACP de l'AMCC+

En 2018, le programme intra-ACP de l'AMCC+ a renforcé son soutien aux 79 États ACP. Ces efforts ont culminé dans la publication du rapport « Climate Ambitions », lors de la COP24 à Katowice, en Pologne.

Ce programme, qui compte six résultats attendus, aide les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique à gérer les impacts du changement climatique et à renforcer leur résilience. Le programme promeut aussi le dialogue entre les régions et d'autres partenaires. « À travers notre dialogue et assistance technique, nous aidons aussi les pays ACP à mettre en œuvre leur CDN », indique Pendo Maro, chef d'équipe.

Commandé par le Secrétariat ACP, le rapport « Climate Ambitions » fournit un aperçu comparatif des CDN des pays ACP.

Il se concentre sur six domaines clés, allant de l'atténuation et de l'adaptation aux mécanismes de mesure, de notification et de vérification. Le rapport estime que les États ACP auront besoin d'au moins 2,317 milliards d'USD pour mettre en œuvre leur CDN.

Le rapport « Climate Ambition » valorise nos efforts en identifiant des processus, tendances, faiblesses et opportunités concernant les CDN des ACP. Le rapport et le feedback que nous avons reçu nous ont appris que les pays ACP ont besoin de soutien financier, technologique et en termes de capacités pour mettre en œuvre leur CDN, et qu'ils apprécient le soutien reçu.

PARTENARIAT AVEC LE FENU

Conformément à sa stratégie visant à renforcer les collaborations, le Secrétariat ACP a aussi annoncé, lors de la COP24,

un nouveau partenariat avec le Fonds d'équipements des Nations unies (FENU) en vue de soutenir la mise en œuvre des CDN dans les PMA, les PEID et les 79 pays ACP. L'annonce a été faite lors d'un événement conjoint à Katowice, avec de hauts représentants de Côte d'Ivoire, du Bénin et du FENU.

Viwanou Gnassounou, sous-secrétaire général du Secrétariat ACP en charge du développement économique durable et du commerce, a indiqué au public que les deux organisations allaient coordonner leurs efforts de sorte que les pays en développement puissent avoir accès au soutien international de manière plus efficace.

Ces événements ont bénéficié d'un intérêt accru grâce au lancement, quelques jours avant la COP24 seulement, du nouveau site web du programme intra-ACP de l'AMCC+ : <https://intraacpgccaplus.org>



Les meilleures pratiques

Faire passer les CDN au niveau supérieur : de la théorie à la pratique

À la suite de l'Accord de Paris, la coopération climatique s'est concentrée sur le déploiement de mécanismes visant à aider les pays en développement à faire passer leur CDN de la théorie à la pratique. Un début d'architecture visant à lutter contre le changement climatique a vu le jour, encourageant une « approche technique axée sur les partenaires ». Ce groupe se compose notamment d'une série de dispositifs établis avant l'Accord de Paris (à savoir NDC Cluster, LEDS Global Partnership, Africa Partnership Facility for NDC) – qui sont passés de la préparation des CDN à leur mise en œuvre – et d'autres systèmes établis immédiatement après la COP21 et lancés lors de la COP22.

Ensemble, ces dispositifs rassemblent plus de 100 pays, représentants d'institutions internationales et acteurs étatiques engagés dans la lutte contre le changement climatique.

Dans les deux ans qui ont suivi la COP22, les « nouveaux architectes des CDN » ont travaillé avec les pays pour donner forme aux CDN. Ils ont créé des bases de données bien fournies pour partager des informations, lancé des initiatives financières, proposé du soutien consultatif pour réduire les différences de connaissances entre les pays, et, dans le cas du NDC Partnership, orienté le soutien des bailleurs et des institutions vers les priorités identifiées au niveau national.

La clé du succès de cette approche est la méthode utilisée par ces initiatives pour partager des informations climatiques. Elles élargissent progressivement leurs réseaux de partenaires pour générer des informations et données actualisées qui permettent aux pays d'apprendre, de consolider leurs connaissances et de renforcer leurs mesures de lutte contre le changement climatique. Ce nouveau mode opératoire a déjà débouché sur des résultats encore inimaginables il y a seulement un an : les actions pour le climat communiquées dans les CDN sont alignées sur 154 des 169 cibles des Objectifs de développement durable de l'ONU, indique le World Resources Institute dans sa base de données Climate Watch.



Cela signifie que malgré la prolifération des initiatives, documents et séminaires sur le sujet, les trois principales initiatives sont les suivantes :

Le NDC Partnership (mondialement actif), la Plateforme de la Banque mondiale sur les CDN (mondialement active) et NDC INVEST du Groupe de la BID (actif en

Amérique latine et dans les Caraïbes). Il s'agit des trois chefs de file en matière de CDN dans le contexte des négociations de la CCNUCC.

Par conséquent, les autres dispositifs et hubs, créés parallèlement à ces trois-ci, devraient veiller à ce que leur approche intègre le travail déjà réalisé. Cela évitera le chevauchement des activités, le gaspillage de fonds, les incompréhensions concernant les méthodologies, ainsi que la distorsion du « marché des CDN » en termes de besoins techniques/financiers nationaux.

Les enseignements tirés et les résultats déjà atteints par les activités du NDC Partnership dans certains pays devraient être partagés et exploités par d'autres États. Les outils, bases de données et plateformes web, ainsi que les hubs créés en parallèle, offrent des opportunités de diffuser les connaissances et favorisent l'apprentissage mutuel.

« Ces résultats étaient encore inimaginables il y a un seul an: les actions pour le climat communiquées dans les CDN sont alignées sur 154 des 169 cibles des ODD de l'ONU. »

Monica Bonfanti

À PROPOS DE L'AMCC+

L'Alliance mondiale contre le changement climatique+ (AMCC+) est une initiative phare de l'Union européenne qui aide les pays les plus vulnérables de la planète à relever le défi du changement climatique. Elle a été lancée en 2017 et est devenue une initiative climatique majeure, avec plus de 70 programmes en Afrique, en Asie, dans les Caraïbes et dans le Pacifique.

Rejoignez notre communauté

<https://europa.eu/capacity4dev/gcca-community>

www.gcca.eu

